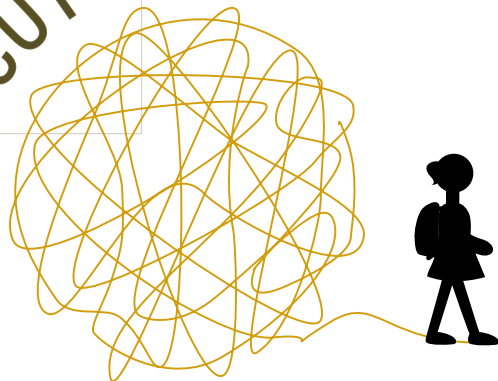


CLEAR COTTON



ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHÂÎNES DE VALEUR DU COTON, DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT: UNE APPROCHE INTÉGRÉE



Organisation internationale du Travail



1919-2019



CO-FINANCÉ PAR L'INSTRUMENT DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ESTIMATIONS MONDIALES DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCÉ

152M D'ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 17 ANS SONT ASTREINTS AU TRAVAIL DES ENFANTS



Dans le monde, **152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans** sont astreints au travail des enfants.

71% DU TRAVAIL DES ENFANTS S'EFFECTUE DANS L'AGRICULTURE



71% du travail des enfants s'effectue dans l'agriculture. Le coton est l'un des produits les plus couramment produits par le travail des enfants et le travail forcé dans au moins 18 pays.

73M D'ENTRE EUX EFFECTUENT DES TRAVAUX DANGEREUX



73 millions d'entre eux effectuent des **travaux dangereux**, une des pires formes de travail des enfants.

25 MILLIONS D'HOMMES, DE FEMMES ET D'ENFANTS SONT VICTIMES DE TRAVAIL FORCÉ



25 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes de **diverses formes de travail forcé**, notamment l'exploitation par le travail forcé, l'exploitation sexuelle forcée et le travail forcé imposé par l'État.

LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHÂÎNES DE VALEUR DU COTON, DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Le coton est l'un des produits les plus cultivés au monde. C'est aussi la matière première naturelle la plus utilisée dans l'industrie textile. Pour de nombreux pays, la production de coton et les secteurs du textile et de l'habillement occupent une place centrale dans la croissance économique et l'emploi.

Le travail des enfants est très répandu dans les chaînes d'approvisionnement du coton, du textile et de l'habillement et on y a également recensé des cas de travail forcé. Tant le travail des enfants que le travail forcé sont liés aux défis systémiques qui entravent la durabilité de la chaîne d'approvisionnement et les autres principes et droits fondamentaux au travail.

Comme le travail des enfants et le travail forcé sont profondément ancrés et cachés dans la chaîne d'approvisionnement, le problème n'est pas visible pour les entreprises, ce qui fait qu'il leur est difficile de trouver des solutions durables.

Le système de production du coton est dominé par les petites exploitations agricoles ou par le fermage et le métayage. Les travailleurs des usines d'égrenage, de filature,

de tissage et d'huile de graines de coton sont confrontés à des conditions de travail difficiles. Selon le contexte, les enfants peuvent être impliqués dans la préparation des terres, la protection des cultures, l'égrenage, le désherbage, l'irrigation, l'hybridation, la récolte manuelle, le tissage ou la production d'huile de coton.

Les indicateurs du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement comprennent le travail en situation de servitude, la rétention du salaire, la restriction des déplacements, les heures supplémentaires excessives et les conditions de travail et de vie abusives, dont le travail des adolescents.

De nombreux enfants engagés dans des activités liées au coton travaillent de **longues heures**, bien au-delà de la limite fixée par la législation nationale, et peuvent recevoir un **salaire faible ou nul**. Les enfants peuvent également **manipuler des pesticides nocifs** et travailler dans l'**isolement**, être exposés à des **températures extrêmes**, **sans nourriture ni repos suffisants** et dans des conditions qui peuvent nuire gravement à leur développement physique et psychologique. Souvent, ce travail se fait au **détriment de leur éducation**.



L'utilisation du travail des enfants pour répondre à la forte demande de main-d'œuvre est exacerbée par une faible mise en œuvre des réglementations, des normes socioculturelles et des difficultés à scolariser les enfants. De plus, les faibles marges bénéficiaires des petits producteurs empêchent l'embauche de travailleurs adultes et de jeunes au-dessus de l'âge légal minimum d'admission à l'emploi, dans des conditions de travail décent. La migration peut également entraîner le recours au travail des enfants. Beaucoup d'enfants de travailleurs agricoles migrants travaillent aux côtés de leurs parents et quittent avec eux leur village d'origine en fonction des cycles de culture.

Les gouvernements, les employeurs, les travailleurs, les organisations de la société civile et d'autres acteurs présents tout au long de la chaîne de valeur, des producteurs jusqu'aux coopératives, aux usines, aux entreprises mondiales et aux consommateurs, travaillent ensemble pour créer une chaîne d'approvisionnement plus durable sans travail des enfants ni travail forcé. La dernière décennie a vu l'élaboration d'initiatives pertinentes. Bien que la mise en œuvre des normes internationales du travail et l'application de la loi demeurent du ressort des gouvernements, il existe de bons exemples d'entreprises qui luttent contre le travail des enfants et le travail forcé. On trouve parmi les bonnes pratiques l'adoption de politiques internes et de codes de conduite dans les domaines de l'approvisionnement, du calcul des coûts, de l'acquisition, du partage de l'information, entre autres.

LE PROJET CLEAR COTTON



Le projet «L'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement: une approche intégrée», CLEAR Cotton, est cofinancé par l'Instrument de coopération au développement de l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le projet est mis en œuvre sur une période de quatre ans (mars 2018 - février 2022) et cible quatre pays: Burkina Faso, Mali, Pakistan et Pérou.

Le projet aide les partenaires susmentionnés à contribuer à la mise en place de chaînes de valeur durables pour le coton, le textile et l'habillement, sans travail des enfants et travail forcé:

1. En renforçant les cadres politiques, légaux et réglementaires pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du coton, du textile et de l'habillement, afin de:
 - examiner le cadre politique, juridique et réglementaire pour identifier les lacunes, formuler des recommandations concrètes et entreprendre les révisions nécessaires, conformément aux normes internationales du travail;
 - cartographier les chaînes d'approvisionnement du coton, du textile et de l'habillement en tenant compte des principes et droits fondamentaux au travail;
 - collecter des données qualitatives et quantitatives sur la prévalence du travail des enfants et du travail forcé dans la chaîne de valeur du coton, du textile et de l'habillement, au niveau national;
 - renforcer la capacité institutionnelle des pays cibles à éliminer le travail des enfants et le travail forcé;
 - renforcer le rôle des organisations d'employeurs dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé;
 - renforcer la capacité des organisations de travailleurs et celle des travailleurs de la production de coton, du textile et de l'habillement à exercer leur droit à la liberté syndicale et les autres droits fondamentaux des travailleurs;
2. En soutenant les administrations locales, les prestataires de services publics et les autres parties prenantes concernées qui mènent des actions efficaces pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les districts et communautés productrices de coton ciblés et dans les usines de vêtements/textiles, afin de:
 - élaborer des mécanismes communautaires multipartites de suivi et de mise en place de mesures correctives sensibles au genre pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé;
 - soutenir les initiatives de diligence raisonnable et les mécanismes de réclamation concernant le travail des enfants et le travail forcé tout au long de la chaîne de valeur;
 - renforcer les moyens de subsistance des familles locales vulnérables;
 - sensibiliser au travail des enfants et au travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement;
 - élaborer des programmes modèles d'emploi et d'auto-emploi pour les jeunes et les femmes et leurs fonctions d'appui;
 - améliorer l'accès des enfants à l'éducation.

Pour plus d'informations, merci de contacter: fundamentals@ilo.org
Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS)
Bureau international du Travail
www.ilo.org/clearcotton
@ILO_Childlabour #clearcotton #50ff

Copyright © Organisation internationale du Travail - février 2019

CLEAR COTTON

